



Guéret, le 6 mai 2020

Coronavirus : Cérémonies de commémoration de la victoire du 8 mai 1945

La situation sanitaire et les mesures de confinement liées à l'épidémie de COVID-19 ne permettront pas de tenir les cérémonies du 8 mai dans le format habituel.

Étant donné le caractère fédérateur de la commémoration et la nécessité de maintenir les restrictions de déplacement pour ralentir la propagation du virus, le Gouvernement a décidé de tenir des cérémonies en format restreint pour l'anniversaire de la victoire de 1945.

Dans le département, les maires qui le souhaitent pourront déposer une gerbe, sans présence de public devant le lieu habituel de la cérémonie. En revanche, les creusois et creusoises sont invités à pavoiser leurs balcons ou fenêtres aux couleurs nationales.

Contact Presse : Maïmouna DIALLO - Tél 05.55.51.58.95
Préfecture de la Creuse - Place Louis Lacrocq - B.P. 79 - 23011 Guéret Cedex
Courriel : pref-communication@creuse.gouv.fr
Tel : 05 55 51 59 00- Fax : 05.55.52.48.61 – Site Internet : www.creuse.gouv.fr



Préfète de la Creuse



Préfète de la Creuse